

**CONDITIONS GÉNÉRALES  
CAMPAGNE COGEDIM « APPORT OFFERT »  
VALABLES DU 02 JANVIER AU 15 MARS 2021**

**DOCUMENT ÉDITÉ LE 27 JANVIER 2020**

**COGEDIM SAS** au capital de 30 000 000 € - 054 500 814 RCS PARIS

Inscrit au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation 13005113 en qualité de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP).

Siège social 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS / T +33 (0)1 56 26 24 00

OFFRES COMMERCIALES

**(1) VOTRE APPORT PERSONNEL OFFERT POUR L'ACHAT DE VOTRE APPARTEMENT NEUF DU 02 JANVIER AU 15 MARS 2021**

COGEDIM abonde votre apport personnel en fonction de la typologie du logement et fixée par rapport à la grille de prix (hors parking) disponible dans nos espaces de vente. Valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 JANVIER et le 15 MARS 2021, régulièrement réitéré par acte notarié. Cette offre prendra la forme d'une subvention versée par compensation le jour de l'acte dont le montant forfaitaire est fixé dans la grille de prix (hors parking) disponible dans nos espaces de vente. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette. Elle est conditionnée à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement qui devra être obligatoirement mandatée par le réservataire.

Cogedim vous rappelle votre droit de vous inscrire sur la liste Bloctel d'opposition au démarchage téléphonique.

du 02 janvier au 15 mars inclus

OFFRE SPECIFIQUE							
Région	CODE PP	Nom du Programme	Ville	Code Postal	Typo	Eligible	Mention légale
EST	46874	ELOQUENCE ET PRESTANCE	SCHILTIGHEIM	67300	4P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements 4 et 5 pièces des résidences Eloquence & Prestance à Schiltigheim 67300, 6000€ sur les 4 pièces et 7500€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					5P	7 500€ de subvention	
ATLANTIQUE	88091 et 88092	LES JARDINS DU CYGNE	Haute Goulaine	44115	3P	4 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 et 4 pièces de la résidence Les Jardins du Cygne à Haute Goulaine (44), 4500 € sur les 3 pièces et 7100€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement

				4P	7 100€ de subvention	l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
89621	LAÔ	Nantes	44000	Studio	3 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé en TVA 20% (hors lots à prix maîtrisés et abordables) entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studio, 2 et 3 pièces de la résidence Laô à Nantes (44), 3500 € sur les studios, 4000€ sur les 2 pièces, 4500€ sur les 3 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	4 500€ de subvention	
54131	RIVE DE LOIRE	Nantes	44000	Studio	3 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studio, 2, 3 et 4 pièces de la résidence Rive de Loire à Nantes (44), 3500 € sur les studios, 4000€ sur les 2 pièces, 4700€ sur les 3 pièces et 5500€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Conditions détaillées en espace de vente. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours et à venir. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	4 700€ de subvention	

				4P	5 500€ de subvention	par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
89621	COSY GARDEN	Nantes	44000	Studio	3 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studio, 2, 3 et 4 pièces de la résidence Cosy Garden à Nantes (44), 3500 € sur les studios, 4000€ sur les 2 pièces, 5200€ sur les 3 pièces et 7100€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	5 200€ de subvention	
				4P	7 100€ de subvention	
21423	ALLURE	Nantes	44200	Studio	3 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studio, 2, 3 et 4 pièces de la résidence Allure à Nantes (44), 3500 € sur les studios, 4000€ sur les 2 pièces, 4500€ sur les 3 pièces, 6300€ sur les 4 pièces et 7100€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	4 500€ de subvention	
				4P	6 300€ de subvention	

					5P	7 100€ de subvention	
	23176	L'OREE SAINT AUGUSTIN	MERIGNAC	33700	3P	7 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 et 3 pièces de la résidence L'OREE SAINT AUGUSTIN à MERIGNAC 33700, 4.000 € sur les 2 pièces, 7.000 € sur les 3 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					4P	7 000€ de subvention	
	96881	PARC FONTBELLEAU	LORMONT	33310	2P	4 000€ de subvention	
					3P	7 000€ de subvention	

	20467	QUAI 56	BORDEAUX	33100	4P	12 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces de la résidence QUAI 56 à BORDEAUX 33100, 12.000 € sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
	20467	EMBLEM	BORDEAUX	33300	4P	30 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces de la résidence EMBLEM à BORDEAUX 33300, 30.000 € sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
MIDI PYRENEES	18116	ELOGE DU PARC	TOULOUSE	31	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence Eloge du

					3P	6 000€ de subvention	Parc à Toulouse (31), 4 000€ € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement.. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					4P	8 000€ de subvention	
48844	SKYVIEW	TOULOUSE	31		4P	8 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces de la résidence Skyview à Toulouse (31), 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
22085	NEW DISTRICT	TOULOUSE	31500		2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence New District à Toulouse (31), 4 000€ € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe
					3P	6 000€ de subvention	

					4P	8 000€ de subvention	dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
HAUTS-DE-FRANCE	88931	DOMAINE BEAU SEJOUR	TOURCOING	59200	4P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les maisons 4 et 5 pièces du Domaine Beau Séjour à Tourcoing 59200, 6000€ sur les 4 pièces et 7500€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					5P	7 500€ de subvention	
IDF EST	91081	LES ALISIERS	MOISSY-CRAMAYEL	77550	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, 4 et 5 pièces de la résidence Les Alisiers à Moissy-Cramayel (77), 2 000 € sur les studios, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces et 10 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de
					2P	4 000€ de subvention	
					3P	6 000€ de subvention	
					4P	8 000€ de subvention	



				5P	10 000€ de subvention	toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
63791	LES TERRASSES D'ATTILY	VILLECRESNES	94440	Studio	2 500€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, 4 et 5 pièces de la résidence Les Terrasses d'Attily à Villecresnes (94), 2 500 € sur les studios, 5 000 € sur les 2 pièces, 7 500€ sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 pièces et 12 500€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	5 000€ de subvention	
				3P	7 500€ de subvention	
				4P	10 000€ de subvention	
				5P	12 500€ de subvention	
50961	CŒUR DE VILLAGE	SARCELLES	95200	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, et 4 pièces de la résidence Coeur de Village à Sarcelles (95), 2 000 € sur les studios, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces et 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	6 000€ de subvention	

				4P	8 000€ de subvention	sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
10946	ACCORD BOISE	GARGES-LES-GONESSES	95140	Studio	1 500€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, 4 et 5 pièces de la résidence Accord Boisée à Garges-Les-Gonesses, 1 500 € sur les studios, 3 000 € sur les 2 pièces, 4 500€ sur les 3 pièces et 6 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	3 000€ de subvention	
				3P	4 500€ de subvention	
				4P	6 000€ de subvention	
68121	LE HAMEAU DU GENET	PONTAULT-COMBAULT	77340	3P	7 500€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 et 4 pièces de la résidence Le Hameau du Genet à Pontault-Combault (77), 7 500€ sur les 3 pièces et 10 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement - Offre sous forme de subvention de l'apport

				4P	10 000€ de subvention	personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
10 248	EMBELLYS	DAMMARIE LES LYS	77190	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, et 4 pièces de la résidence Embelllys à Dammarie-Les-Lys (77), 2 000 € sur les studios, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces et 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement - Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	6 000€ de subvention	
				4P	8 000€ de subvention	
22 476	LE 175	VILLEPINTE	77190	Studio	1 500€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, et 4 pièces de la résidence Le 175 à Villepinte (93), 1 500 € sur les studios, 3 000 € sur les 2 pièces, 4 500€ sur les 3 pièces et 6 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement - offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une
				2P	3 000€ de subvention	

				3P	4 500€ de subvention	reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	6 000€ de subvention	
74651	GRAND ANGLE	SAINT-OUEN L'AUMONE	95310	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2,3, 4 et 5 pièces de la résidence Grand Angle à Saint-Ouen l'Aumône (95), 2 000 € sur les studios, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces, et 10 000 € sur les 5 pièces hors stationnement - offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	6 000€ de subvention	
				4P	8 000€ de subvention	
				5P	10 000€ de subvention	
12067	LES LUCIOLES	SAVIGNY LE TEMPLE	77	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements du studio au 5 pièces de la résidence Les Lucioles à Savigny-le-Temple (77), 2000 € pour les studios, 4000 € pour les 2 pièces, 6000€ pour les 3 pièces, 8000€ pour les 4 pièces et 10 000 € pour les 5 pièces, hors stationnement - offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire
				2P	4 000€ de subvention	

					3P	6 000€ de subvention	calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com	
					4P	8 000€ de subvention		
					5P	10 000€ de subvention		
	83761	CENTRAL NATURE	MELUN	77000	Studio	2 000€ de subvention	(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements du studio au 5 pièces, et les maisons 4 et 5 pièces de la résidence Central Nature à Melun (77), 2000 € pour les studios, 4000 € pour les 2 pièces, 6000€ pour les 3 pièces, 8000€ pour les 4 pièces et 10 000 € pour les 5 pièces, hors stationnement - offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com	
					2P	4 000€ de subvention		
					3P	6 000€ de subvention		
					4P	8 000€ de subvention		
					5P	10 000€ de subvention		
	IDF OUEST	53271	LE PARC DES ARCHERS	MONTLHERY	91310	Studio	3 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les maisons de la résidence "Le Parc des Archers" à Montlhéry, 3 000 € sur votre studio, 4 000 € sur votre 2 pièces, 5 000 € sur votre appartement ou votre maison 3 pièces, 6 000 € sur votre
						2P	4 000€ de subvention	

					3P	5 000€ de subvention	appartement ou votre maison 4 pièces, 7 000 € sur votre maison 5 pièces, hors stationnement pour les appartement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					4P	6 000€ de subvention	
					5P	7 000€ de subvention	
10844	NUANCES	LIMAY	78520		Studio	2 900€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "Nuances" à LIMAY 78520, 2 900 € sur votre studio et 4 500 € sur votre 3 pièces hors parking. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	4 500€ de subvention	
49591	L'ACCORD PARFAIT	LE VESINET	78		3P	10 500€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "L'Accord Parfait" au Vésinet 78110. 10 500 € sur votre 3 pièces, 13 500 € sur votre 4 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est

				4P	13 500€ de subvention	contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
21991	LES PROMENADES	BEZONS	95870	5P	20 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "Les Promenades" à BEZONS 95870, 20 000 € sur votre 5 pièces. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
98721	LE JARDIN DE JEANNE	SARTROUVILLE	78500	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "Le Jardin de Jeanne" à Sartrouville 78500 . 5 000 € sur votre 2 pièces, 6 800 € sur votre 3 pièces hors parkings. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement

				3P	6 800€ de subvention	l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
77301	CARRE BLANC	JUVISY S/ORGE	91260	3P	8 900€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "Carré Blanc" à JUVISY 91260, 8 900 € sur votre appartement 3 pièces. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
52941	TREFLES BLANCS	BRETIGNY/ORGE	91220	2P / BATIMENT COLLECTIF	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements et maisons de la résidence Les Trèfles Blancs à BRETIGNY-SUR-ORGE 91, Pour le bâtiment collectif 4 000 € sur votre 2 pièces, 5 000 € sur votre 3 pièces, Pour le bâtiment semi-collectif 6 400 € pour votre 2 pièces, 7 600 € pour votre 3 pièces, 8 200 € pour votre 4 pièces duplex, 10 000 € sur votre maison de 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre
				3P / BATIMENT COLLECTIF	5 000€ de subvention	
				2P / BATIMENT SEMI COLLECTIF	6 400€ de subvention	



				3P / BATIMENT SEMI COLLECTIF	7 600€ de subvention	applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P DUPLEX / BATIMENT SEMI COLLECTIF	8 200€ de subvention	
				MAISON 5P / BATIMENT SEMI COLLECTIF	10 000€ de subvention	
51321	JARDINS DE LA TOUR	MAGNANVILLE	78	4P	4 700€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les appartements de la résidence "Les Jardins de la Tour" à Magnanville 78200 , 4 700 € sur votre 4 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com

	50781	LA ROSELIERE	ORMOY	91540	4P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les maisons de la résidence "La Roselière" à ORMOY 91540, 6 000 € sur votre maison 4 pièces. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
PMO	43341	ATRIUM CITY	Clichy	92110	2P	10 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces, 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence "Atrium City" à Clichy 92110, 10 000 € sur les 2 pièces, 15 000 € sur les 3 pièces, 20 000 € sur les 4 pièces et 25 000 € sur les 5 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	15 000€ de subvention	
					4P	20 000€ de subvention	
					5P et plus	25 000€ de subvention	
43341	ATRIUM SEINE	Clichy	92110	2P	10 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces, 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la	

				3P	15 000€ de subvention	résidence "Atrium Seine" à Clichy 92110, 10 000 € sur les 2 pièces, 15 000 € sur les 3 pièces, 20 000 € sur les 4 pièces et 25 000 € sur les 5 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com	
				4P	20 000€ de subvention		
				5P et plus	25 000€ de subvention		
	56101	CARRE FOCH	LA GARENNE COLOMBES	92250	3P	15 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 pièces, 4 pièces "Carre Foch " à la Garenne Colombes 92250 , 10 000 € sur les 2 pièces, 15 000 € sur les 3 pièces, 20 000 € sur les 4 pièces et 25 000 € sur les 5 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					4P	20 000€ de subvention	

	50971	122 DAMREMONT	PARIS	75018	3P	15 000€ de subvention	<p>1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence "122 Damrémont" à Paris 75018, 15 000 € sur les 3 pièces, 20 000 € sur les 4 pièces et 25 000 € sur les 5 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com</p>
					4P	20 000€ de subvention	
					5P et plus	25 000€ de subvention	
	36561	ISSY CŒUR DE VILLE	PARIS	75018	Studio	5 000€ de subvention	
					2P	10 000€ de subvention	
					3P	15 000€ de subvention	

					4P	20 000€ de subvention	applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					5P et plus	25 000€ de subvention	
PME	92102	CANAL HORIZON	BONDY	93140	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces, 3 pièces et 4 pièces de la résidence Canal Horizon à Bondy 93140, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces et 8 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	6 000€ de subvention	
					4P	8 000€ de subvention	
	45732	CŒUR DE VILLE	BOBIGNY	93000	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces, 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence Coeur de ville à Bobigny 93000, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3

				3P	6 000€ de subvention	pièces, 8 000€ sur les 4 pièces et 10 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	8 000€ de subvention	
				5P	10 000€ de subvention	
45404	DOMAINE DE LA REINE	LE BLANC-MESNIL	93150	3P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence Domaine de la Reine au Blanc-Mesnil 93150, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces et 10 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	8 000€ de subvention	
				5P	10 000€ de subvention	
94051	PANORAMA	LA COURNEUVE	93120	3P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence Panorama à la Courneuve 93120, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces et 10

				4P	8 000€ de subvention	000€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				5P	10 000€ de subvention	
93871	EMINENCE	NEUILLY PLAISANCE	93360	4P	10 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 24 1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces de la résidence Eminence à la Neuilly Plaisance 93360, 10 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
81491	CARRE WATTEAU	VITRY SUR SEINE	94400	3P	6 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3 pièces, 4 pièces et 5 pièces de la résidence Carré Watteau à Vitry sur seine, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces

					4P	8 000€ de subvention	et 10 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					5P	10 000€ de subvention	
	11543	INTEMPOREL	THIAIS	94320	4P	8 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces et 5 pièces de la résidence l'Intemporel à Thiais, 8 000 € sur les 4 pièces et 10 000 € sur les 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					5P	10 000€ de subvention	
PROVENCE	53221	HARMONIE PROVENCE	GARDANNE	13120	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces, 3 pièces et 4 pièces de la résidence Harmonie Provence à Gardanne 13120, 4000 € sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces et 10 000€ sur les villas, hors stationnement. Offre sous forme de subvention



				3P	8 000€ de subvention	de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				VILLA	10 000€ de subvention	
98031	REGARDS	AUBAGNE	13400	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces et 3 pièces de la résidence Regards à AUBAGNE 13400, 5 000 € sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces, 12 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	8 000€ de subvention	
				4P	12 000€ de subvention	

53791	ESPRIT VILLAGE	BRIGNOLES	83170	Studio	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios et 2 pièces de la résidence Esprit Village à Brignoles 83170, 4000 € sur les studios, 5000€ sur les 2 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	5 000€ de subvention	
20683	8E ART - VIEW ART	MARSEILLE	13008	3P	10 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 3, 4 et 5 pièces de la résidence 8ème Art - View ART à MARSEILLE 13008, 10 000 € sur les 3 pièces, 30 000€ sur les 4 et 5 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P/5P	30 000€ de subvention	

45061	CŒUR VILLAGE	PUYRICARD	13540	2P	7 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces et 3 pièces de la résidence Coeur Village à PUYRICARD 13540, 7 000 € sur les 2 pièces, 10 000€ sur les 3 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	10 000€ de subvention	
13981	NEO	AIX-EN-PROVENCE	13290	Studio	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces et 3 pièces de la résidence Neo Résidence Privée à AIX-EN-PROVENCE 13290, 4000 € sur les 1 pièce, 9 000€ sur les 3 pièces, hors stationnement. Conditions détaillées en espace de vente. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours et à venir. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	9 000€ de subvention	

	22627	PAVILLON RAVELLO	LE LAVANDOU	83980	2P	9 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 pièces et les 3 pièces de la résidence Pavillon Ravello au Lavandou 83980, 9 000 € sur les 2 pièces et 15 000€ sur les 3 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	15 000€ de subvention	
	93311	DOMAINE JARDIN EN VUE	MOUGINS	06250	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2 pièces et 3 pièces de la résidence Domaine Jardins en Vue à Mougins 06250, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000 € sur les 3 pièces, et 8 000 € sur les 4 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	6 000€ de subvention	
					4P	8 000€ de subvention	

SAVOIE LEMAN	93311	JARDIN DES SENS	MOUGINS	06250	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2 pièces et 3 pièces de la résidence Jardins des Sens à Mougins 06250, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000 € sur les 3 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	6 000€ de subvention	
	35231	DOMAINE DE GAIRAUT	NICE	06000	4P	25 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 4 pièces de la résidence Domaine de Gairaut à NICE 06000, 25 000 € sur les 4 pièces, hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
	78501	INFINITY	PUBLIER	74500	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence Infinity à Publier 74500,

				3P	7 000€ de subvention	5 000€ sur les 2 pièces, 7 000€ sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 pièces, et 14 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	10 000€ de subvention	
				5P	14 000€ de subvention	
17777	VITA	AMBILLY	74100	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 pièces de la résidence Vita à 74100 Ambilly, 5 000€ sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 pièce, hors stationnement. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	8 000€ de subvention	
				4P	10 000€ de subvention	
25873	ELOGE DU CHÂTEAU	CHALLES LES EAUX	73190	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence L'Eloge du Château à

				3P	6 000€ de subvention	Challes-les-Eaux 73190, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 8 000€ sur les 4 pièces, et 8 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com	
				4P	8 000€ de subvention		
				5P	8 000€ de subvention		
	10112	DOLCE	AMBILLY	74101	2P	7 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence Dolce à Ambilly 74100, 7 000€ sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces et 11 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					3P	8 000€ de subvention	
					4P	11 000€ de subvention	

	10182	L'INATTENDUE	COLLONGE SOUS SALEVE	74160	2P	7 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence L'Inattendue à Collonges-sous-Salève 74160, 7 000€ sur les 2 pièces, 9 000€ sur les 3 pièces et 13 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com	
					3P	9 000€ de subvention		
					4P	13 000€ de subvention		
	91861	IN FOLIO	ANNECY	74000	2P	6 000€ de subvention		1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence In Folio à Annecy 74000, 6 000€ sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces et 11 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe
					3P	8 000€ de subvention		



				4P	11 000€ de subvention	dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
25288	HERITAGE	CHAMBERY	73000	Studio	3 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence Héritage à Chambéry 73000, 3 000€ sur les studios, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 9 000€ sur les 4 pièces, et 12 000€ sur les 5 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	6 000€ de subvention	
				4P	9 000€ de subvention	
				5P	12 000€ de subvention	
11836	LA CLE DES CHAMPS	MARIGNY ST MARCEL	74150	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 2 Janvier et le 15 Mars 2020 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence la Clé des Champs à Marigny-Saint-Marcel 74150, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 3 pièces, 7 000€ sur les 4 pièces, et 9 000€ sur les 5 pièces, hors

LYON					3P	6 000€ de subvention	stationnement, dans la limite des stocks disponibles. L'achat d'un stationnement au moins est obligatoire. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					4P	7 000€ de subvention	
					5P	9 000€ de subvention	
	99791	DECLIC	VILLEURBANNE	69100	Studio	3 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence Décllic à Villeurbanne 69100, 3 000 € € sur les studios, 5 000 € sur les 2 pièces, 8 000 € sur les 3 pièces, 12 000 € sur les 4 et 5 pièces hors stationnement. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
					2P	5 000€ de subvention	
					3P	8 000€ de subvention	
					4P	12 000€ de subvention	
					5P	12 000€ de subvention	
	34198	PARTITION	VILLEURBANNE	69100	Studio	3 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence Partition à Villeurbanne 69100, 3 000 € € sur les studios, 4 000 € sur les 2 pièces, 6 000 € sur les 3 pièces, 8 000 € sur les 4 et 5 pièces hors stationnement.
				2P	4 000€ de subvention		

				3P	6 000€ de subvention	Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	8 000€ de subvention	
				5P	8 000€ de subvention	
11858	LITHOGRAF	LYON	69008	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3 et 4 pièces de la résidence "Lithograf" à Lyon 69008, 5 000€ sur les 2 pièces, 7 000€ sur les 3 pièces, 9 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement; et dans la limite des stocks disponibles, hors lots à prix maîtrisés à savoir : lots N°2-11, 2-21, 2-31, 2-22, 5-02, 5-23, 5-33, 5-11, 5-21, 5-31, 5-14, 5-24, 5-34 . Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	7 000€ de subvention	
				4P	9 000€ de subvention	
39511	CRESCENDO	VILLEURBANNE	69100	Studio	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié

				2P	6 000€ de subvention	concernant les studios, 2, 3 et 4 pièces de la résidence "Crescendo" à Villeurbanne 69100, 4 000€ sur les studios, 6 000€ sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	8 000€ de subvention	
				4P	10 000€ de subvention	
13153	ARCH	VILLEURBANNE	69100	Studio	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2, 3, 4 pièces de la résidence "Arch" à Villeurbanne 69100, 4 000€ sur les studios, 6 000 € sur les 2 pièces, 8 000€ sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	6 000€ de subvention	
				3P	8 000€ de subvention	
				4P	10 000€ de subvention	

91931	INTERVALLES	VENISSIEUX	69200	Studio	3 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les studios, 2, 3 et 4 pièces de la résidence "Intervalles" à Vénissieux 69200, 3 000€ sur les studios, 4 000€ sur les 2 pièces, 5 000€ sur les 3 pièces, 6 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				2P	4 000€ de subvention	
				3P	5 000€ de subvention	
				4P	6000€ de subvention	
22174	CARRE IKEBANA	CALUIRE ET CUIRE	69300	2P	5 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence "Carré Ikebana" à Caluire-et-Cuire 69300, 5 000€ sur les 2 pièces, 7 000 € sur les 3 pièces, 10 000€ sur les 4 et 5 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	7000€ de subvention	
				4P/5P	10 000€ de subvention	

02511	LES LEVANTS	BRIGNAIS	69530	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2 et 4 pièces de la résidence "TLevants" à Brignais 69530, 4 000€ sur les 2 pièces, 6 000€ sur les 4 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				4P	6 000€ de subvention	
22178	TERRE DE CEDRE	GLEIZE	69400	2P	4 000€ de subvention	1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 02 janvier et le 15 mars 2021 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant les 2, 3, 4 et 5 pièces de la résidence "Terre de Cèdre" à Gleizé 69400, 4 000€ sur les 2 pièces, 7 000 € sur les 3 pièces, 9 000€ sur les 4 et 5 pièces, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles. Offre sous forme de subvention de l'apport personnel versée par compensation d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la typologie du logement. Cette subvention est contractuellement l'équivalent d'une reconnaissance de dette, elle est conditionnée à la signature de l'acte de VEFA, à l'obtention du financement de l'acquisition par la structure de courtage du groupe dénommée Altarea Solution Financement obligatoirement mandatée par le réservataire. Offre applicable sur une sélection de lots et exclusive de toute autre offre en cours et à venir. Conditions détaillées en espace de vente ou sur cogedim.com
				3P	7000€ de subvention	
				4P/5P	9 000€ de subvention	

## **\*\*DANS LE CADRE DU PRÊT À TAUX ZÉRO +**

### **DANS LE CADRE DU PRÊT À TAUX ZÉRO + DANS LE NEUF**

Le prêt à taux zéro (dit PTZ) est un prêt complémentaire sans intérêt et sans frais aidé par l'État.

Il est accordé, sous certaines conditions, aux personnes qui souhaitent devenir propriétaires de leur résidence principale pour la première fois (primo-accession). Un ménage qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années peut aussi en bénéficier.

**Des conditions plus avantageuses depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec le prêt à taux zéro qui :**

- **Permet de financer jusqu'à 40 % de l'achat du bien immobilier**
- **Augmente les plafonds de revenus permettant d'en bénéficier**
- **Rallonge le différé de remboursement qui est de 5 ans au moins et de 15 ans au plus**
- **Permet d'étendre la durée du prêt sur une durée minimale de 20 ans**

### **QUI PEUT BENEFCIER D'UN PTZ ?**

**Première condition : ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des 2 dernières années qui précèdent l'offre de prêt.**

La résidence principale s'entend du logement occupé au moins huit mois par an. Etre propriétaire d'une résidence secondaire n'interdit pas de bénéficier du PTZ.

**Seconde condition : satisfaire aux conditions de ressources.**

Le bénéfice du PTZ est réservé aux personnes dont le montant total des ressources est inférieur à un plafond qui est fixé en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement et de la zone géographique dans laquelle se situe le logement.

- La **composition du foyer** s'apprécie au moment de l'offre de prêt (année n). Aucune distinction n'est faite entre les couples mariés et non mariés, ni entre les foyers comportant un ou deux actifs : seul compte le nombre de personnes qui vont habiter dans le logement. Si la naissance d'un enfant est attendue, un certificat de grossesse permet d'en tenir compte.
- Les **zones géographiques** A, B1, B2 et C sont fixées par arrêté en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements.

Les ressources prises en compte correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence des personnes destinées à occuper le logement. Il s'agit des revenus de l'année n - 2 par rapport à la date d'émission du prêt.

Par exemple, pour un prêt accordé en février 2016, on retiendra les revenus de l'année 2014 figurant sur l'avis d'imposition reçu en 2015.

Si la composition du ou des foyers fiscaux incluait lors de l'année n - 2 des personnes qui ne sont pas destinées à occuper le logement (par exemple, à la suite d'un décès, d'un divorce ou du départ d'un enfant), le ou les revenus fiscaux de référence sont corrigés pour ne tenir compte que des personnes qui occuperont le logement.

Lorsque le montant total des ressources est inférieur à 1/9e du coût total de l'opération, c'est ce dernier montant qui est retenu.

Les plafonds de ressources (art. R. 31-10-3-1)



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A (*)	Zone B1 (**)	Zone B2	Zone C
1	37.000 €	30.000 €	27.000 €	24.000 €
2	51.800 €	42.000 €	37.800 €	33.600 €
3	62.900 €	51.000 €	45.900 €	40.800 €
4	74.000 €	60.000 €	54.000 €	48.000 €
5	85.100 €	69.000 €	62.100 €	55.200 €
6	96.200 €	78.000 €	70.200 €	62.400 €
7	107.300 €	87.000 €	78.300 €	69.600 €
8 et plus	118.400 €	96.000 €	86.400 €	76.800 €

## **LE MONTANT DU PTZ**

Le PTZ ne peut financer qu'une partie de l'acquisition. Il est le complément d'un autre financement (prêt bancaire classique, prêt conventionné, prêt à taux zéro ou à taux bonifié mis en place par certaines collectivités territoriales, etc.). Il ne peut y avoir qu'un seul PTZ par opération.

Le montant du PTZ varie en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement, de son implantation géographique, du coût total de l'opération et du type de logement.

Le montant du prêt correspond à 40 % du coût de l'opération (la quotité par rapport au coût d'acquisition).

Pour le calcul du montant du PTZ, le **coût de l'opération** est retenu dans la limite d'un plafond variant selon la composition de la famille et la zone géographique, sachant que le montant du prêt ne peut jamais excéder le montant du ou des autres prêts immobiliers d'une durée au moins égale à 2 ans obtenus pour la même opération.

**Montant maximal du PTZ pour un logement neuf (art. R. 31-10-10)**

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	150.000 €	135.000 €	110.000 €	100.000 €
2	210.000 €	189.000 €	154.000 €	140.000 €
3	255.000 €	230.000 €	187.000 €	170.000 €
4	300.000 €	270.000 €	220.000 €	200.000 €
5 et plus	345.000 €	311.000 €	253.000 €	230.000 €

### **LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT D'UN PTZ**

Les modalités de remboursement du prêt dépendent des ressources du ménage et de la zone géographique. Plus les revenus du bénéficiaire sont modestes, plus il peut bénéficier d'une période de différé total d'amortissement du capital longue et d'une période de remboursement longue.

Il existe 5 tranches de revenus déterminant 5 profils de remboursement du PTZ. L'appartenance à une tranche est déterminée par la correspondance entre les limites des tranches et le montant total des ressources des personnes destinées à occuper le logement divisé par un coefficient familial.

Ce coefficient familial est le suivant :

- 1 pour une personne,
- 1,4 pour 2 personnes,
- 1,7 pour 3 personnes,
- 2 pour 4 personnes,
- 2,3 pour 5 personnes,

- 2,6 pour 6 personnes,
- 2,9 pour 7 personnes,
- 3,2 pour 8 personnes et plus.

#### Différentes tranches de revenus

Tranche	Quotient familial (en euros)				Durée totale du prêt	Période de différé (*)	Période de remboursement des sommes restant dues à l'issue du différé
	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C			
1	≤ 22.000	≤ 19.500	≤ 16.500	≤ 14.000	25 ans	15 ans 100 % du prêt	10 ans
2	≤ 25.000	≤ 21.500	≤ 18.000	≤ 15.000	22 ans	10 ans 100 % du prêt	12 ans
3	≤ 37.000	≤ 30.000	≤ 27.000	≤ 24.000	20 ans	5 ans 100 % du prêt	15 ans

#### Les textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation, articles L. 31-10-1 et suivants et articles R. 31-10-1 et suivants

#### \*\*\* DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'INVESTISSEMENT PINEL

##### **Le non-respect des engagements de location entraîne la perte des incitations fiscales.**

Dispositif en faveur de l'investissement locatif visant l'acquisition en vue de sa location d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques. La réduction d'impôt varie de 12 à 21 % selon la durée de l'engagement de location. Dispositif soumis à conditions de ressources du locataire et de plafonnement des loyers (CGI, art. 199 novovicies). Tout investissement présente des risques.

Le dispositif Pinel permet une réduction d'impôts dont le montant dépend de la durée de l'engagement pris par l'acquéreur. La réduction d'impôt varie de 12 à 21 %.

### **Un avantage fiscal proportionnel à la durée de l'engagement de location**

Le contribuable peut choisir pour la durée de son engagement initial de location 6 ou 9 ans.

Le taux de la réduction d'impôt sera de 12 % pour un engagement de 6 ans et de 18 % pour un engagement de 9 ans.

La réduction d'impôt est répartie sur la durée de l'engagement de location, soit 6 ans ou 9 ans, à raison d'un sixième ou d'un neuvième de son montant pour chaque année.

Ainsi, pour un investissement d'un montant maximal de 300 000 €, la réduction d'impôt cumulée est de 36 000 € pour un engagement de location de 6 ans et de 54 000 € pour un engagement de 9 ans, ce qui correspond dans les 2 cas à une réduction d'impôt de 6 000 € par an.

### **La possibilité de prolonger la durée de l'engagement de location**

Le contribuable pourra continuer à bénéficier de la réduction d'impôt à l'issue de la période initiale d'engagement, si la location se poursuit, sur une durée maximale de :

- deux fois 3 ans pour un engagement initial de 6 ans : la réduction d'impôt est alors égale à 6 % du prix de revient du logement sur la première période, puis à 3 % sur la seconde ;
- une fois 3 ans pour un engagement initial de 9 ans : la réduction d'impôt est alors égale à 3 % du prix de revient du logement sur cette période.

Pour la période prorogeant l'engagement initial, la réduction d'impôt est imputée à raison d'un tiers de son montant sur l'impôt dû au titre de chaque année.

Ainsi, pour un investissement initial d'un montant de 300 000 €, la réduction d'impôt pour la période de prolongation sera, lorsque la durée initiale d'engagement était de 6 ans, de 6 000 € par an pour les 3 premières années de prolongation, puis de 3 000 € pour les trois suivantes. Elle sera de 3 000 € par an pour les trois années de prolongation d'un engagement initial de location de 9 ans.

En cas de rupture de l'engagement de location durant cette période supplémentaire fait perdre le bénéfice fiscal.

### **Une location élargie aux ascendants et descendants**

Afin de permettre à l'acquéreur de disposer du logement pour répondre à des besoins familiaux, sans perdre le bénéfice de l'avantage fiscal, il est désormais possible de louer le bien à un ascendant ou un descendant. La même possibilité s'applique aux investissements réalisés par l'intermédiaire d'une SCI dont le contribuable est associé.

### **Un aménagement des dispositifs d'investissement via une SCPI et en Outre-Mer**

Les mesures adoptées pour l'investissement direct sont étendues aux investissements réalisés au moyen d'une SCPI. La base de la réduction d'impôt pour les investisseurs sera portée de 95 % à 100 % du montant de la souscription réalisée (pour les souscriptions non closes au 1<sup>er</sup> septembre).

Les investissements réalisés en Outre-Mer bénéficient de ces mesures d'assouplissement – les taux de réduction étant fixés respectivement à 23 % ou 29 % selon la durée de l'engagement de location -, sauf ceux réalisés dans les collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution (à savoir Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint Barthélemy, Iles Wallis-et-Futuna, Polynésie française) et en Nouvelle-Calédonie.